

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 141

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### EXPOSITION DE SCULPTURES DE MARTA SOLSONA

\*\*\*\*\*

#### Mise à disposition gracieuse de sculptures

La Ville de Carcassonne, dans une dynamique de rayonnement culturel, a sélectionné huit créations sculpturales en bronze de la sculptrice Madame Marta SOLSONA. Ces statues sont mises à disposition gracieusement (annexe 1) :

- El Yin i el Yang
- Amunt
- El Bany
- Identitat
- Cris
- Puntaire

Dans le cadre de ses manifestations 2021 la Ville va exposer ces sculptures sur l'esplanade Gambetta du 4 juin au 19 septembre 2021. Elle en assurera la surveillance et la responsabilité pendant tout le temps de l'exposition.

Une convention entre la Ville et Madame SOLSONA a pour but de fixer les modalités de mise à disposition des œuvres d'art.

J'ai donc décidé d'accepter la mise à disposition des sculptures citées supra et de signer la convention correspondante qui fixe les modalités de celle-ci.

Carcassonne, le 18 JUIN 2021

Le Maire,

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210618-decision21141-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021

Affichage : 18/06/2021

